



prison pour rien, et prise de l'adn s'en aucune explication

Par **kha1**, le **23/03/2011** à **12:53**

j' ai fait un ans de prison pour avoir reçu de la part d'une personne quelque ticket restaurant, qui a eu pour seul argument lorsque celui ci a porté plainte de dire qu'il c'est senti sous pression c'est pour quoi il les a donnée, cette personne n'a ni été contraint par une arme ni été violenté ou menacé par le langage cette vérité est confirmé par la déposition de l'individue, j'ai fait appel en prison mon appel n'a pas été entendue, j'ai fait les un ans plein, de plus a deux reprise par le biais de menace et contraint de la part de la police, ont a obtenu mon adn, j'ai plus de trente trois ans, je ne suis pas un gamin ma vie n'est pas gratuite, pourquoi j'ai subit cela, j'ai porté plainte mes plainte son classé, il n'y a pas de respect, j'avous maintenant que cela fait plus de dix huit mois que je suis sortie, j'arrive pas a gérer se que se pays ma fait, je veut une audience devant les tribunaux pour obtenir un dédommagement, avec la monté du FN, le fait qu'il y avait des haut fonctionnaire, au sommet de l'état, issus de ces mouvement politique, et regardant comment le système me traite et la répression gratuite et aveugle que j'ai subit ces dernière année, j'ai besoin d'aide, je ne suis pas le putching bool de la france perdante et frustrée, je veut un dédommagement pour ces condamnation abusive, y a t il un juriste qui a le sens des responsabilité, et du respect des individue, pour mettre cette affaire au claire, pouver vous m'aidez

Par **Claralea**, le **23/03/2011** à **14:30**

Bonjour,

Je ne voudrais pas mettre vos paroles en doute, mais franchement, les lois françaises ne punissent pas de 1 an de prison ferme un don de ticket restaurant meme reformulé en vol. Quand bien meme vous auriez volé ces tickets restaurant, vous n'auriez pas ete en prison.

Vous aviez donc, soit des antecedents, soit autre chose qui vous etait reproché

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **14:31**

ça ne change rien : il fait de la détention provisoire en étant innocent. Donc il peut demander indemnisation à l'Etat.

Par **Claralea**, le **23/03/2011** à **14:41**

[citation]j'ai fait appel en prison mon appel n'a pas été entendue, j'ai fait les un ans plein[/citation]

Perso, j'ai pas compris que c'était de la préventive

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **14:45**

La détention préventive n'existe plus depuis des années, le terme légal est désormais la détention provisoire.

Sinon, oui, à la relecture, rien n'indique que c'était de la provisoire, effectivement.

Par **Claralea**, le **23/03/2011** à **20:42**

[citation]La détention préventive n'existe plus depuis des années, le terme légal est désormais la détention provisoire. [/citation]

Je suis restée quelques années dans ma grotte, qu'est-ce que les choses ont pu changer pendant ce temps LOL :)